



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/IDR.1(SUM)/LUX
17 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RESUME

du

RAPPORT DE L'EXAMEN APPROFONDI DE LA COMMUNICATION NATIONALE

du

LUXEMBOURG

[Le texte intégral (en anglais seulement) est publié sous
la cote FCCC/IDR.1/LUX]

Equipe d'examen :

Khaled Boukhelifa, Algérie
Beatrice Popescu, Roumanie
Didier Goetghebuer, Belgique
Vitaly Matsarski, secrétariat de la Convention-cadre, Coordonnateur

Ce document peut également être consulté sur le World Wide Web
(<http://www.unfccc.de>)

GE.97-64838 (F)

En vertu des articles 4 et 12 de la Convention, les Parties sont tenues d'élaborer des communications nationales sur la manière dont elles appliquent la Convention. Des directives concernant l'élaboration des communications nationales et la procédure à suivre pour les examiner ont été arrêtées par le Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, dans ses décisions 9/2 et 10/1 et par la Conférence des Parties, à sa première session, dans ses décisions 2/CP.1 et 3/CP.1 (voir FCCC/CP/1995/7/Add.1). Conformément à ces décisions, une compilation-synthèse des 33 premières communications nationales soumises par des Parties visées à l'annexe I a été élaborée (FCCC/CP/1996/12 et Add.1 et 2).

Lorsqu'ils examineront l'application de la Convention par les Parties, les organes subsidiaires et la Conférence des Parties disposeront de la version intégrale du présent rapport en anglais ainsi que du résumé dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. (Ces organes seront également saisis du résumé analytique de la communication nationale initiale du Luxembourg ainsi que d'informations sur ce pays tirés d'une compilation-synthèse portant sur tous les pays qui ont soumis des communications nationales.)

Résumé ¹

1. L'examen approfondi de la communication nationale du Luxembourg a été réalisé entre septembre 1996 et mai 1997 par une équipe composée notamment d'un expert algérien, d'un expert roumain et d'un expert belge. L'équipe d'examen s'est rendue au Luxembourg du 13 au 15 novembre 1996.
2. La situation nationale du Luxembourg est très particulière. Il s'agit d'un petit pays d'une superficie de 2 586 km² et d'une population de 412 000 habitants (en 1996) qui a atteint un stade de développement avancé. Son produit intérieur brut par habitant est le plus élevé de la Communauté européenne (CE) dont il est un membre actif. Le Luxembourg importe la totalité du pétrole, du charbon et du gaz dont il a besoin ainsi qu'environ 97 % de l'électricité, le reste étant produit par des industries et des centrales hydroélectriques. Presque toutes les marchandises fabriquées au Luxembourg sont exportées. L'économie du pays est donc pleinement intégrée dans celle des Etats membres de la CEE et d'autres pays, ce qui fait que les possibilités de mener des politiques de portée strictement nationale sont assez limitées.
3. Au Luxembourg, le niveau par habitant des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie est très élevé. En 1990, ces émissions ont été de l'ordre de 29 tonnes contre 12 tonnes en moyenne dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et 8 tonnes pour l'ensemble des pays européens de l'OCDE. Le fort développement du secteur des transports, la dépendance totale vis-à-vis des sources d'énergie extérieures et le fait qu'un grand nombre d'installations de production situées sur le territoire luxembourgeois appartiennent à des sociétés étrangères limitent sérieusement les efforts d'atténuation faits dans le pays. Il n'y a pas de politique nationale homogène en matière de changements climatiques et on considère que les mesures prises dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre des politiques d'environnement menées à l'échelle de la CE.
4. Tout en appuyant l'objectif défini pour l'ensemble de la CE, c'est-à-dire stabiliser les émissions de CO₂ au niveau de 1990 à la fin de la présente décennie, le Gouvernement luxembourgeois a fixé un objectif national plus rigoureux qui est de réduire ces émissions d'au moins 20 % par rapport à 1990 avant 2005. Aucun objectif précis n'a été fixé pour les autres gaz à effet de serre. Le Luxembourg est partisan de l'instauration d'une taxe sur l'énergie et le CO₂ au niveau de la CE, en particulier si elle s'applique au secteur des transports et au secteur résidentiel. Il n'envisage pas d'accroître les taxes au niveau local pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

¹Conformément à la décision 2/CP.1 de la Conférence des Parties (voir FCCC/CP/1995/7/Add.1), la version intégrale du projet de rapport a été communiquée au Gouvernement luxembourgeois qui n'a fait aucune observation.

5. Les inventaires ont été établis à l'aide de la méthode CORINAIR² et portaient sur les principaux gaz à effet de serre et leurs précurseurs. D'après l'inventaire des gaz à effet de serre de 1990, la part du CO₂ dans le total national était de 94 %, celle du méthane (CH₄) de 5 % et celle des oxydes nitreux (N₂O) de 1,6 %. La consommation de combustibles a contribué pour 94 % au total des émissions de CO₂, l'industrie étant responsable de 62,4 % de ces émissions, la transformation de l'énergie de 17,7 %, les transports de 8,5 % et le secteur résidentiel de 7,6 %. Les principales sources d'émissions de méthane étaient l'agriculture (74,3 %) et les déchets (16,2 %). L'agriculture était responsable de 79,3 % des émissions totales de N₂O et le secteur de la production et de la transformation d'énergie de 17 %. Quant au secteur des transports, qui constitue la source d'émissions qui se développe le plus rapidement, il a contribué pour environ 50 % aux émissions totales de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et a été à l'origine d'à peu près 40 % des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de plus d'un quart des émissions de monoxyde de carbone (CO). Toute la forêt est aménagée et couvre environ 34 % du territoire national. D'après les calculs qui ont été faits, le piégeage de CO₂ par la forêt s'est élevé à 295 Gg par an et devrait se stabiliser ou n'augmenter que légèrement au cours des dix prochaines années.

6. La majorité des mesures dont il était rendu compte dans la communication nationale entraient dans la catégorie des mesures dites "sans regrets" et concernaient essentiellement des problèmes liés à l'énergie dans les secteurs où les émissions de gaz à effet de serre semblent être en augmentation. En 1990, le secteur industriel, dans lequel l'industrie sidérurgique occupe une place prédominante, a été à l'origine de plus de 60 % des émissions de CO₂. Dans ce secteur, c'est le remplacement, avant la fin de 1997, des anciens hauts fourneaux par des fours à arc électrique plus performants sur le plan du rendement énergétique qui permettra de réaliser les réductions d'émissions les plus importantes. Dans le secteur industriel, c'est un système d'accords volontaires visant à encourager les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique qui constitue le principal moyen de réduire les émissions. Le premier de ces accords a été signé avec la Fédération des industries du Luxembourg (FEDIL), qui s'est engagée à améliorer le rendement énergétique de l'industrie de 10 % en l'an 2000 par rapport à 1990.

7. Dans les secteurs résidentiel et institutionnel, on s'attache avant tout à encourager la production combinée de chaleur et d'électricité dans les bâtiments publics. Un organisme spécial a été créé pour promouvoir cette technologie et le Gouvernement a établi des tarifs préférentiels pour l'électricité produite par les installations de cogénération. Un des faits nouveaux qui devrait se traduire par des réductions appréciables des émissions de CO₂ et de NO_x est la part croissante du gaz naturel en tant que source d'énergie pour les ménages. Il est prévu que d'ici à l'an 2000, la moitié environ des communautés du pays, soit près de 85 % de la population, seront raccordées au réseau de gaz naturel. A l'heure actuelle, 70 % de la population sont déjà raccordés.

²CORINAIR est le volet du programme CORINE (coordination des informations sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement) de la Communauté économique européenne qui porte sur les inventaires des émissions atmosphériques.

8. Le fait que ce soit dans le secteur des transports que les émissions de CO₂ augmentent le plus rapidement - comme le montrent les chiffres pour 1996, supérieurs de 35 % à ceux de 1990 - s'explique d'une part par l'accroissement du nombre d'automobiles neuves mises en circulation (sans que des signes de saturation se soient encore manifestés), et d'autre part par l'augmentation du trafic en transit des poids lourds. L'Equipe a noté que, d'après les Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions provenant des carburants vendus sur le territoire d'un pays étaient comptabilisées dans les émissions de ce pays. Etant donné que les prix des carburants sont plus bas au Luxembourg que dans les pays voisins, le tourisme lié à l'achat de carburants représente une part importante des ventes de produits pétroliers et contribue de manière appréciable aux rentrées budgétaires (pour environ 10 %). Selon les estimations de l'Agence pour l'environnement du Luxembourg, la part de l'essence exportée a atteint en 1996 60 % et celle du gazole 67 % (en 1990, les chiffres correspondants étaient de 61 et de 75 %, respectivement). Le tourisme lié aux achats de carburants contribue aussi pour une large part aux émissions attribuées au secteur des transports. Un certain nombre de mesures sont mises en oeuvre ou prévues pour enrayer l'augmentation des émissions provenant de ce secteur, essentiellement en favorisant les transports publics. Il existe un projet appelé "Bus Tram Bunn 2002", qui envisage un développement plus poussé du réseau de transport et la construction de tronçons du réseau de métro léger. Un autre projet, reposant sur le concept de bus électrique hybride, est en cours et deux autobus fonctionnent déjà à Luxembourg.

9. La communication nationale contient des projections concernant les émissions de gaz à effet de serre en l'an 2000. Il en ressort que les émissions de CO₂ devraient diminuer de 33 %, celles de CO de 40 %, celles de NO_x de 8 % et celles de COVNM de 27 %. D'après ces mêmes projections, les émissions de CH₄ et de N₂O devraient augmenter de 5 % et 3 % respectivement. Cela dit, on n'a pas utilisé de modèle économétrique et aucun scénario "sans mesures prises" n'a été élaboré. L'Equipe a fortement recommandé d'accorder une attention particulière aux projections dans la prochaine communication.

10. L'assistance financière aux pays en développement et aux pays en transition a représenté 0,42 % du produit national brut en 1995 et 0,44 % en 1996. Le Gouvernement s'est lui-même fixé pour objectif de porter cette proportion à 0,70 % d'ici à l'an 2000.

11. Au cours de l'examen, de très nombreuses précisions ont été données à l'Equipe au sujet de la sensibilisation du public et de la diffusion d'informations concernant les changements climatiques, en particulier au moyen de brochures et de campagnes d'information. Le Gouvernement renforcera les programmes existants en vue de mieux faire prendre conscience des modes de consommation et des pratiques industrielles associées aux changements climatiques.
